



Communiqué de presse PI/1380

LE SECRETAIRE GENERAL PRESENTE UN VERITABLE PLAN DE CAMPAGNE POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION DU MILLENAIRE

Le rapport montre la voie à suivre et suggère un calendrier pour réaliser pleinement les objectifs consacrés dans la Déclaration

Dans un rapport publié aujourd'hui, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, examine en détail comment les Etats Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales et la société civile mettent en pratique les objectifs consacrés dans la Déclaration du Millénaire, adoptée par l'ensemble des 189 Etats Membres lors du Sommet du millénaire en septembre 2000.

Le document* de 65 pages, intitulé "Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire", fait le point des progrès en cours, suggère les voies à emprunter et présente les "meilleures pratiques" pour aller de l'avant concernant chacun des objectifs fixés par la Déclaration.

"L'an dernier, les chefs d'Etat et de gouvernement ont conçu une stratégie coordonnée pour relever les défis du siècle qui commence", rappelle le Secrétaire général. "Le plan de campagne s'attache à donner corps à ce document visionnaire, à identifier les domaines où des efforts sont nécessaires et à proposer un certain nombre de suggestions pour l'avenir", explique-t-il.

Le plan de campagne s'inspire du travail des gouvernements, de l'ensemble du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, des organisations intergouvernementales, internationales et régionales, ainsi que des organisations représentant la société civile. Dans le même esprit, le Secrétaire général indique que "tout le système des Nations Unies, ses Etats Membres, ses organisations internationales, ses fonds, organismes et programmes, ainsi que le secteur privé et la société civile doivent unir leurs efforts pour tenir les nobles engagements inscrits dans la Déclaration". Il ajoute que "la solidarité sera la clef du succès".

Le rapport présente clairement l'ampleur des défis qui restent à relever et se concentre sur l'exécution. "Ce dont nous avons besoin", affirme le Secrétaire général, "ce n'est pas de nouveaux rapports techniques ou études de faisabilité. C'est que les Etats fassent preuve de leur volonté politique de tenir les engagements déjà pris et de mettre en oeuvre les stratégies déjà élaborées". Divisé en huit chapitres, le rapport aborde les domaines allant du maintien de la paix et de la sécurité internationale au développement, et de l'élimination de la pauvreté au renforcement du système des Nations Unies.

La partie intitulée "Paix, sécurité et désarmement" suggère un certain nombre de mesures pour promouvoir la sécurité humaine, entre autres, le renforcement de la primauté du droit et la lutte contre la criminalité transnationale en aidant les Etats à ratifier les traités et à harmoniser leur législation nationale avec leurs obligations internationales. De manière plus spécifique, les Etats doivent prendre des mesures concertées contre le terrorisme international afin de concrétiser les engagements pris pour prévenir et lutter contre les actes terroristes.

L'élargissement de la compétence de la Cour internationale de Justice et la promotion d'une rapide entrée en vigueur du Statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale comptent parmi les autres mesures volontaristes recommandées. Se penchant sur la nécessité d'agir lorsque l'état de droit est

impuissant - en déployant par exemple des opérations de maintien de la paix ou des missions de consolidation de la paix -, le Secrétaire général insiste sur le passage d'une culture de réaction aux conflits à une culture de prévention. Un changement, qui selon le rapport, requiert que la réforme des opérations de paix des Nations Unies, actuellement en cours, soit menée à son terme et que les efforts de consolidation de la paix sur le terrain soient dûment soutenus.

Un autre domaine où progrès et réformes s'imposent est celui des sanctions, qui doivent être davantage "ciblées" de façon à ce qu'elles gagnent en efficacité et à ce que leurs conséquences sur les populations civiles soient encore réduites. La poursuite du désarmement sous tous ses aspects, qu'il s'agisse des armes de destruction massive ou du commerce illicite des armes légères, demeure aussi d'une importance primordiale.

La section III du rapport s'intitule "Développement et élimination de la pauvreté : les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire" et s'accompagne d'une annexe qui énumère, en termes spécifiques assortis de délais précis, les indicateurs permettant d'évaluer la réalisation des huit Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM). Il y est jugé vital que les autorités nationales fassent leurs ces objectifs et renforcent sur cette base la cohérence et la constance de leurs politiques et de leurs programmes.

Cette partie, centrée avant tout sur l'élimination de la pauvreté, souligne combien il importe de réduire de moitié le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour. Le Secrétaire général explique que tout effort pour parvenir au développement durable suppose que l'on trouve une solution aux problèmes de la faim, de la malnutrition et des maladies. Tout en reconnaissant que la communauté internationale devra "continuer de coopérer sur de nombreux fronts", le rapport insiste néanmoins sur la nécessité impérieuse de lutter contre le VIH/sida, au moyen notamment du Fonds mondial pour la lutte contre le sida et pour la santé. Il souligne l'importance que revêt l'éducation, et plus particulièrement l'émancipation des petites filles par l'intermédiaire de l'éducation, dans l'élimination de la pauvreté. Le Secrétaire général ajoute que des mesures telles que les programmes de fourniture de "repas scolaires" et de "rations à emporter à la maison" peuvent avoir de multiples effets bénéfiques tant en matière d'accès à l'éducation que d'amélioration de la santé publique et de lutte contre la pauvreté. Le chapitre indique clairement que les initiatives centrées sur les individus doivent être impérativement relayées par des politiques nationales solides. Il rappelle que les nations prospères doivent tenir leurs promesses en ce qui concerne l'accès aux marchés, la viabilité de la dette, et l'aide publique au développement, qui connaît actuellement un fort déclin. Le Secrétaire général prévient "qu'aucun des Objectifs de développement pour le Millénaire ne pourra être atteint si l'on n'y consacre d'importantes ressources supplémentaires". Il ajoute que si une grande partie de ses ressources devra être trouvée dans les pays mêmes où elles seront effectivement dépensées, il n'en reste pas moins que les pays plus fortunés sont tenus de l'obligation particulière de faire en sorte que les moins favorisés aient une chance réelle d'améliorer leur sort.

Le plan de campagne propose également un programme pour faire face aux risques spécifiques auxquels sont exposés les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement. Il indique, en outre, que le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication, qui vient d'être créé, prendra des mesures pour commencer à combler le fossé numérique.

La section IV, "Protéger notre environnement commun", expose l'impact dévastateur des changements climatiques sur notre planète, qui nécessite une approche vigilante et avisée de la conservation et de la gestion des ressources naturelles. Parmi les mesures indispensables, le rapport préconise plus particulièrement d'obtenir la ratification complète du Protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il recommande également de renforcer la coopération sur les questions se rapportant aux forêts, de mettre en oeuvre la Convention sur la diversité biologique et celle sur la lutte contre la désertification, d'appuyer les initiatives en faveur d'une gestion écologiquement rationnelle de l'eau, et d'adopter une stratégie propre à atténuer les effets des catastrophes naturelles. Une autre recommandation appelle aussi au respect des principes relatifs à la dignité de l'être humain dans la poursuite des recherches sur le génome humain. Le rapport demande que l'information sur les progrès en la matière soit accessible à tous.

La section V, "Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance", réaffirme la nécessité de travailler collectivement à une plus grande ouverture des processus politiques doublée d'une participation

véritable des citoyens à la vie politique. La stratégie proposée prévoit notamment de promouvoir les institutions nationales de protection des droits de l'homme et d'appuyer l'application dans la pratique d'une approche du développement fondée sur les droits. Il recommande de continuer à aider à l'organisation d'élections pour contribuer à la consolidation des démocraties nouvelles ou restaurées, d'encourager la ratification et la mise en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes par de nouveaux Etats, et de s'employer à protéger les droits des migrants et de leur famille. Un autre objectif important vers lequel tendre est d'assurer l'indépendance des médias.

Intitulée "Protéger les groupes vulnérables", la section VI traite des groupes, en particulier des femmes et des enfants, qui sont victimes d'atteintes à leurs droits à cause de crises humanitaires complexes. Elle expose les mesures concrètes qui peuvent être prises pour assurer la protection des populations civiles, y compris poursuivre les auteurs de violations du droit pénal international, obtenir l'accès aux populations vulnérables et séparer éléments civils et éléments armés dans les situations de déplacement forcé. Les mesures jugées indispensables dans ce domaine vont de la promotion d'une culture de la protection par l'application constante du droit international pénal à la protection des réfugiés et des personnes déplacées ainsi qu'à la diffusion des normes internationales, telles que les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Le plan de campagne prône également le soutien aux efforts en vue d'appliquer intégralement la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs et met tout particulièrement l'accent sur la nécessité de mettre fin à l'utilisation des enfants soldats.

La section VII, "Répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique", porte sur les défis que représentent, pour ce continent, l'extrême pauvreté, le fardeau accablant de la dette, la maladie, les conflits et "l'intérêt vacillant de la communauté internationale". Observant que la part de l'Afrique dans les échanges commerciaux, l'investissement et le progrès technologique s'est encore réduite durant la dernière décennie, le plan de campagne rappelle que les dirigeants africains ont réussi à mobiliser des concours locaux et internationaux en faveur de toute une série d'initiatives, en tête desquelles la Nouvelle Initiative africaine, adoptée en début d'année par les Chefs d'Etat africains et qui présente un ensemble d'approches radicalement nouvelles concernant les problèmes économiques du continent. Le renforcement de la gouvernance démocratique et celui des capacités de maintien de la paix, en coopération avec les organisations régionales, sont aussi parmi les initiatives mises en oeuvre récemment par les dirigeants africains. Le rapport recommande de son côté de continuer à oeuvrer à l'instauration d'un développement durable par un accroissement de l'Aide publique au développement et des apports de capitaux privés et par le renforcement des capacités dans le domaine du commerce. En dernier lieu, il prône le renforcement des partenariats en vue de combattre le VIH/sida, comme il est demandé dans la Déclaration du Sommet d'Abuja.

La dernière et huitième section du rapport, intitulée "Renforcer l'Organisation des Nations Unies", montre que "si l'on veut que l'Organisation sert de nouveau de cadre à un dialogue véritable et de catalyseur d'une action efficace", il importe d'améliorer la coordination entre ses principaux organes et de renforcer ses partenariats avec d'autres organisations multilatérales et avec la société civile. A cet effet, il est nécessaire de réaffirmer le rôle central de l'Assemblée générale, de réformer en profondeur le Conseil de sécurité, et de renforcer encore le Conseil économique et social.

Le Secrétaire général précise que l'une des réformes clefs dans ce domaine sera de garantir la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Il souligne l'importance de faire en sorte que l'Organisation dispose, en temps voulu et de façon prévisible, des ressources nécessaires pour s'acquitter de ses mandats. Pour renforcer l'Organisation des Nations Unies, le rapport recommande de continuer à adopter les meilleures méthodes de gestion, de bâtir un partenariat solide avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination, organisme qui avait été précisément créé à cet effet. Les autres mesures préconisent le renforcement plus avant de la coopération entre l'ONU et l'Union interparlementaire, et une plus grande contribution du secteur privé et de la société civile par l'entremise du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et du Pacte mondial.

En conclusion, le Secrétaire général se penche sur la question du "Suivi" et indique que le présent plan de campagne sera suivi de rapports annuels, complétés tous les cinq ans par un rapport d'ensemble détaillé sur les progrès accomplis dans la poursuite des objectifs de l'Assemblée du Millénaire. Le Secrétaire

général soumet également aux Etats Membres une liste de questions prioritaires à traiter dans les rapports annuels. Ainsi pour 2002, il propose que le rapport se concentre sur les progrès enregistrés en matière de prévention des conflits armés et de traitement et prévention des maladies, y compris le VIH/sida et le paludisme. Il suggère qu'en 2003, l'accent soit mis sur le financement du développement et la stratégie du développement durable, alors que le rapport annuel pour 2004 porterait plus particulièrement sur la suppression du fossé numérique et sur la lutte contre le crime transnational.

En 2005, cinq ans après le Sommet du Millénaire, le Secrétaire général présentera le premier rapport d'ensemble et fera le point des progrès réalisés au cours des cinq années écoulées. Le rapport analysera également la manière dont auront été appliquées les décisions prises lors des conférences internationales et sessions extraordinaires consacrées aux pays les moins avancés, au VIH/sida, au financement du développement et au développement durable.

Sous le titre "Objectifs de développement pour le Millénaire", une annexe à ce plan de campagne énumère les indicateurs qui serviront à évaluer l'application des huit Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM). Cette annexe a été préparée en consultation avec des membres du Secrétariat de l'ONU et des représentants du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Banque mondiale. Les indicateurs qui permettront de mesurer les progrès dans la réalisation des objectifs chiffrés et stables que sont l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, la lutte contre le VIH/sida, la réduction de la mortalité infantile, l'instauration d'un environnement durable, l'amélioration sensible de la vie des millions d'individus qui vivent dans des taudis, et la satisfaction des besoins particuliers des pays en développement sans littoral y sont clairement énoncés. L'annexe comporte un certain nombre d'indicateurs permettant de mesurer l'ensemble de l'aide étrangère au développement, le niveau d'accès aux marchés, et la viabilité de la dette afin non seulement de suivre les progrès dans la réalisation des huit ODM, mais aussi ceux menant à la création d'un "partenariat mondial pour le développement".

En introduction à cette annexe, il est fait observer qu'"afin que les priorités puissent être fixées de manière plus précise, aux plans national et international, les objectifs et cibles devraient être limités en nombre, stables dans le temps et "parlants" pour un large public. Des cibles chiffrées, claires et stables peuvent en effet contribuer à déclencher des actions concrètes et à promouvoir de nouvelles alliances pour le développement".

* **A/56/326**

ANNEXE

Objectifs de développement pour le Millénaire

1. Dans le cadre de l'établissement du présent rapport, des membres du Secrétariat de l'ONU et des représentants du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale ont tenu des consultations en vue d'harmoniser le contenu des rapports sur les objectifs de développement figurant dans la Déclaration du Millénaire et sur les divers objectifs internationaux de développement. Le groupe a examiné les deux types d'objectif et un certain nombre d'indicateurs pertinents en vue d'élaborer un ensemble détaillé d'indicateurs correspondant aux objectifs de développement pour le Millénaire. Le principal texte de référence était en l'occurrence la section III de la Déclaration du Millénaire, intitulée « Développement et élimination de la pauvreté ».
2. La liste des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) ne contredit en aucune manière les accords sur d'autres objectifs et cibles résultant des conférences mondiales des années 90. Les huit objectifs représentent un partenariat entre les pays développés et les pays en développement, tous résolus, comme il est dit dans la Déclaration du Millénaire, à « créer – aux niveaux tant national que mondial – un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté » (voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale, par. 12).
3. Afin que les priorités puissent être fixées de manière plus précise, aux plans national et international, les objectifs et cibles devraient être limités en nombre, stables dans le temps et « parlants » pour un large public. Des cibles chiffrées, claires et stables peuvent contribuer à déclencher des actions concrètes et promouvoir de nouvelles alliances pour le développement. Conscients que le suivi quantitatif des progrès est plus facile pour certaines cibles que pour d'autres et que, dans le cas de certains de ces indicateurs, on ne dispose pas (encore) de données de qualité pour bon nombre de pays, nous insistons sur la nécessité à la fois d'aider au renforcement des capacités nationales et d'examiner plus avant la question (par exemple, dans le cadre du processus établi par le Conseil économique et social) avec les statisticiens nationaux. Aux fins du suivi des progrès réalisés, l'année de référence normale pour ces cibles sera 1990, qui est aussi l'année de référence retenue par les conférences mondiales des années 90.
4. L'Organisation des Nations Unies rendra compte des progrès au niveau mondial et à celui des pays de la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire, ce travail étant coordonné, respectivement, par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et par le PNUD. L'établissement de ces rapports sera régi par deux principes : a) consultation et collaboration étroites avec toutes les institutions pertinentes, notamment le Groupe de développement des Nations Unies (y compris l'OMS et la CNUCED), d'autres départements, fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI et l'OCDE, ainsi que des groupements et experts régionaux; et b) exploitation des stratégies nationales arrêtées par les différents pays pour réduire la pauvreté, telles qu'elles sont définies dans leurs documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP), des bilans communs de pays des Nations Unies et des rapports nationaux sur le développement humain, qui privilégient un processus de consultation entre les partenaires pour le développement axé sur la maîtrise par les pays eux-mêmes du processus d'établissement des rapports. Cette collaboration et cette consultation auront pour objet principal de faire en sorte que les objectifs de développement pour le Millénaire fassent l'objet d'une analyse et d'une compréhension communes aux échelons mondial et national. Le Secrétariat de l'ONU invitera toutes les institutions compétentes à participer et contribuer au processus d'établissement des rapports aux niveaux mondial et national, en vue de publier un rapport annuel des Nations Unies qui bénéficie du large soutien de la communauté internationale et que d'autres institutions pourraient utiliser dans les rapports qu'elles établissent régulièrement sur les objectifs.
5. On trouvera ci-dessous la formulation proposée pour les huit objectifs, 18 cibles et 40 et quelques indicateurs. D'autres indicateurs du développement ne renvoient pas à des cibles spécifiques; il s'agit de la population, de l'indice de fécondité, de l'espérance de vie à la naissance, du taux d'alphabétisation des adultes et du revenu national brut par habitant. S'il y a lieu, les indicateurs devraient être calculés pour des catégories infranationales – c'est-à-dire ventilés par zone, urbaine ou rurale, par région, par groupe socioéconomique et par âge et sexe.

Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM)

Objectifs et cibles

Indicateurs

Objectif 1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

- | | |
|---|--|
| Cible 1 Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour | 1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour
2. Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté]
3. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale |
| Cible 2 Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim | 4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale
5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique |

Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous

- | | |
|---|--|
| Cible 3 D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires | 6. Taux net de scolarisation dans le primaire
7. Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième
8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans |
|---|--|

Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- | | |
|---|---|
| Cible 4 Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard | 9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, respectivement
10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes
11. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole
12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national |
|---|---|

Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

- | | |
|---|--|
| Cible 5 Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans | 13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
14. Taux de mortalité infantile
15. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole |
|---|--|

Objectif 5. Améliorer la santé maternelle

- | | |
|--|--|
| Cible 6 Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle | 16. Taux de mortalité maternelle
17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié |
|--|--|

Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

<i>Objectifs et cibles</i>	<i>Indicateurs</i>
Cible 7 D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	18 Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans 19 Taux d'utilisation de la contraception 20 Nombre d'enfants orphelins du sida
Cible 8 D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	21 Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie 22 Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme 23 Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie 24 Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe
Objectif 7. Assurer un environnement durable^a	
Cible 9 Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	25 Proportion de zones forestières 26 Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité 27 PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique) 28 Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) [À ces indicateurs s'ajoutent deux chiffres concernant la pollution atmosphérique mondiale : l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète]
Cible 10 Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre	29. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure
Cible 11 Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	30 Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement 31 Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements [La ventilation urbaine/rurale de plusieurs des indicateurs ci-dessus pourra être utile au suivi de l'amélioration de la situation des habitants de taudis]

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement^a

<i>Objectifs et cibles</i>		<i>Indicateurs</i>
2	<p>Cible 1 Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire</p> <p>Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international</p>	<p><i>Certains des indicateurs ci-après seront évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA), de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement</i></p> <p><i>Aide publique au développement</i></p> <p>32 APD nette, en pourcentage du produit national brut des pays donateurs membres du CAD/OCDE (cibles : 0,7 % au total et 0,15 % pour les PMA)</p> <p>33 Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)</p>
3	<p>Cible 1 S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés</p> <p>La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allégement de la dette des PPTTE et l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté</p>	<p>34 Proportion de l'APD qui est déliée</p> <p>35 Proportion de l'APD consacrée à l'environnement dans les petits États insulaires en développement</p> <p>36 Proportion de l'APD consacrée au secteur des transports dans les pays sans littoral</p> <p><i>Accès aux marchés</i></p> <p>37 Proportion des exportations (en valeur et à l'exclusion des armes) admises en franchise de droits et hors contingents</p> <p>38 Taux moyens de droits et contingents appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements</p>
	<p>Cible 14 Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement</p> <p>(en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)</p>	<p>39 Subventions agricoles nationales et à l'exportation dans les pays de l'OCDE</p> <p>40 Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales</p> <p><i>Viabilité de la dette</i></p> <p>41 Proportion de la dette bilatérale des PPTTE envers les créanciers officiels qui a été annulée</p> <p>42 Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services</p> <p>43 Proportion de l'APD fournie au titre de l'allégement de la dette</p> <p>44 Nombre de pays ayant atteint les points de décision et d'achèvement de l'Initiative PPTTE</p>
	<p>Cible 15 Traiter globalement le problème de la dette des pays en</p>	

<i>Objectifs et cibles</i>	<i>Indicateurs</i>
développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme	
Cible 16 En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile	45. Taux de chômage des 15 à 24 ans
Cible 17 En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	46. Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable
8 Cible 1 En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	47 Nombre de lignes téléphoniques pour · 1 000 habitants 48 Nombre de micro-ordinateurs pour 1 000 · habitants <i>Autres indicateurs à déterminer</i>

^a Les indicateurs retenus pour les objectifs 7 et 8 sont à préciser.